

Québec, le 21 avril 2011

Monsieur Serge Fortin
Président de la Coalition pour
le maintien des comtés en région
MRC de Témiscouata
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 2^e étage
Quartier Notre-Dame-du-Lac
Témiscouata (Québec) G0L 1X0

Monsieur le Président,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de la lettre du 19 avril que M. Stéphane Bédard, leader parlementaire de l'opposition officielle, vous a transmise concernant notre rencontre du 29 mars dernier au sujet de la carte électorale.

Je crois important de réitérer ce que j'ai très clairement exprimé lors de cette rencontre. Dans un premier temps, avant même de tenir une consultation, nous devons nous assurer que les prochaines élections générales se tiendront sur la base d'une carte électorale valide au plan constitutionnel.

Aussi, afin d'assurer la sauvegarde des circonscriptions électorales menacées de disparaître dans l'Est du Québec j'ai insisté, au nom du gouvernement et à l'instar du Premier ministre, pour trouver à court terme une solutions concrète et applicable pour la prochaine élection générale.

Comme je l'ai exprimé lors de notre rencontre, nous ne nous opposons pas à ce qu'une commission parlementaire se penche sur de nouveaux critères de délimitation, notamment, ceux proposés par l'opposition officielle. Cependant, j'ai clairement indiqué que le processus et l'échéancier liés à la préparation d'une nouvelle carte électorale par la Commission de la représentation électorale (CRE) sur la base de nouveaux critères s'échelonnera sur une période d'au moins 18 mois, une fois les critères établis.

Dans ce contexte il est évident que la solution éventuellement proposée par cette commission parlementaire, le cas échéant, ne surviendra qu'après la prochaine élection générale. Il sera alors trop tard pour sauver les comités menacés de disparaître. C'est pourquoi j'ai insisté pour mettre en place immédiatement une solution concrète qui devra faire l'objet d'un vaste consensus comme je l'ai maintes fois exprimé.

Je vous réitère donc que l'acceptation de la proposition gouvernementale présentée le 15 mars dernier relativement à la carte pour les prochaines élections est une condition préalable et sine qua non, à la tenue d'une commission parlementaire et à la révision des critères de délimitation. À défaut d'une entente à ce sujet avant la fin de la présente session parlementaire, les dispositions du projet de loi n° 132, *Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales* s'appliqueront au 30 juin 2011 et la carte proposée par la Commission de la représentation électorale, le 16 mars 2010, s'appliquera au prochain scrutin général.

Tout comme le leader de l'opposition officielle, je constate qu'il y a urgence d'agir et je compte maintenant recevoir une position claire de la Coalition à ce sujet.

Veillez accepter, Monsieur le Président, mes sentiments de considération et de respect.


PIERRE MOREAU

C.c. : Madame Nathalie Normandeau, ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

M. Laurent Lessard, ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec

M. Stéphane Bédard, leader de l'opposition officielle



Gouvernement du Québec
Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Francophonie canadienne et
ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques
et de l'Accès à l'information

Québec, le 24 mai 2011

Monsieur Serge Fortin, président
Coalition pour le maintien des comtés en région
5, rue Hôtel-de-Ville
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0

Monsieur le Président,

Votre lettre du 17 mai 2011 adressée au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, ainsi que l'accusé réception que vous adressait son cabinet, en date du 19 mai dernier, m'ont été remis pour considération.

Vous y indiquez souhaiter « une solution à long terme pour le maintien des comtés menacés de disparaître et pour définir la place de la ruralité dans la représentation au Parlement ». Or, puis-je vous rappeler que le projet de loi 19, que j'ai eu l'honneur de déposer, consacre à son article premier, le maintien des comtés menacés de disparaître lors de la prochaine campagne électorale. De plus, comme je vous l'ai écrit et que je l'ai maintes fois répété, le gouvernement est disposé à participer à une commission parlementaire visant à définir une solution à long terme propre à assurer une représentation adéquate des régions à l'Assemblée nationale.

Dans votre lettre vous demandez une rencontre avec le Premier ministre afin de dénouer l'impasse actuelle. Or, je vous rappelle que l'impasse actuelle n'est pas provoquée par le gouvernement mais bien par le refus obstiné de l'opposition officielle à discuter du projet de loi 19. Son objectif semble pourtant bien compris par la Conférence régionale des élus de Chaudières-Appalaches et par l'Union des municipalités du Québec qui ont tous deux appuyé la démarche gouvernementale.

À cet égard, je ne m'explique pas l'attitude de certains des membres de votre coalition qui refusent d'appuyer le projet de loi qui assure pourtant le maintien de vos circonscriptions. Leur attitude est d'autant plus surprenante que par le dépôt de ce projet de loi et par notre engagement à la tenue d'une commission parlementaire, le gouvernement répond en tout point aux demandes de la coalition.

Je vous invite donc ainsi que les autres membres de la coalition à me faire connaître sans délai les gestes que vous entendez poser pour assurer l'adoption du projet de loi 19. Il serait dommage que dans la quête d'une solution à long terme vous renonciez à l'objectif qui est à la base même de la formation de votre coalition.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le ministre,



PIERRE MOREAU